



## 2011 ENGAGEMENT PROPRIETAIRE (1)

### PRIX Engagement propriétaire auto au championnat MITJET Série 2011 – 7 meetings ou épreuves : 28 courses

- ▶ 15 000 € HT, soit 17 940 € TTC, pour l'engagement au championnat (participation 1 ou 2 pilotes)
- ▶ 680 € TTC pour les droits d'engagement ASA pour chacune des épreuves

### COMPRENANT :

- L'engagement de participation d'un véhicule aux 7 épreuves de la **MITJET Série 2011**, soit 28 courses  
*Comprenant : Les essais qualificatifs 20 min; 4 courses dans le week-end ; inscription auprès du circuit*
- L'emplacement du véhicule dans le village **MITJET Série** pendant chacune de ces épreuves
- L'accueil du client sous la structure VIP tout au long de chacun de ces meetings

### NON COMPRIS :

- La réparation des casses moteur.
- La réparation de casse du véhicule suite à un accrochage responsable ou non, ou à une sortie de piste.
- L'essence lors des épreuves.
- Les frais de déplacements, d'hébergement et de restauration du ou des pilotes.
- La combinaison pilote obligatoire (tarif : 780 € HT, soit 932.88 € TTC par pilote)
- Le coût de la licence FFSA du ou des pilotes, en cours de validité (obligatoire).

### OPTIONS :

- ▶ Le transport du véhicule sur les circuits : 500 € HT, soit 598 € TTC par épreuve.
- ▶ L'assistance mécanique sur circuit : 700 € HT, soit 837.20 € TTC par épreuve.

**Comprenant** la mise à disposition d'un mécanicien pour 2 autos, le contrôle pression des pneus, la charge de la batterie, le contrôle des niveaux, le réglage du véhicule adapté au circuit et au pilote, le contrôle des niveaux et le nettoyage.

**Ne comprenant pas** : L'essence et tous travaux complémentaires demandés par le propriétaire du véhicule - coût de la main d'œuvre : 60 € HT de l'heure soit 71.76€ TTC).

Il est rappelé que le véhicule doit arriver sur le circuit en état de marche et que l'assistance mécanique n'inclut pas la révision du véhicule préalablement à sa première course

- ▶ Gardiennage du véhicule au siège social de VIP CHALLENGE : 50 € HT, soit 59,80 € TTC / mois

**Comprenant** : L'assurance vol et incendie du véhicule),

### MODE DE REGLEMENT :

**Engagement saison** : acompte de 5 000 € HT, soit 5 980 € TTC, à verser à la signature de l'engagement. Solde de l'engagement, à payer en 2 échéances de 5 000 € HT, soit 5 980 € TTC, chacune, les 1<sup>er</sup> mars et 1<sup>er</sup> juin 2010

**Droits circuit** : A régler avant le début de chaque épreuve.

**Options** : A régler intégralement avant la première épreuve de la série 2011.

**ATTENTION : Inscription limitée à 60 véhicules.** Seront prioritaires les clients s'inscrivant pour la saison complète et payant leur inscription aux échéances prévues. Dès lors qu'un client ne s'acquittait pas des sommes dues à leur échéance, VIP CHALLENGE aura la possibilité de procéder à l'inscription d'un nouveau pilote en ses lieux et place. Ne pourront participer à la 1<sup>ère</sup> épreuve de la série 2011, ou à toute épreuve ultérieure, que les clients ayant réglé l'intégralité des sommes exigibles avant leur inscription.

### Signature :

VIP-CHALLENGE - SPECIALISTE DE L'ANIMATION AUTOMOBILE – STAGES DE PILOTAGE  
ZA de Longuetterre - 7 Allée de Longuetterre - 31850 MONTRABE - Tél : 05.34.25.85.33 - Fax : 05.34.25.79.61

E-Mail : [vip-challenge@wanadoo.fr](mailto:vip-challenge@wanadoo.fr) - Website : [www.mitjet-serie.com](http://www.mitjet-serie.com)

N° SIRET : 45212229400039 – N° TVA : FR83452122294 – APE : 9319Z





**2011  
ENGAGEMENT PROPRIETAIRE (2)**

Si personne physique, Nom, prénom : .....  
 Si société, Dénomination, n° RCS : .....  
 TEAM : .....  
 Adresse : .....

Activité professionnelle : .....

Tél fixe : ..... Port : ..... Fax : .....  
 E-mail : .....

N° de licence ..... ASA ..... Poids : ..... Taille : .....  
*La licence FFSA est obligatoire pour participer aux épreuves de la Mitjet Série.*

Je soussigné, Monsieur ....., agissant à titre personnel ou en qualité de gérant de la société....., procède à mon inscription pour la participation d'un véhicule à l'intégralité des 7 épreuves de la MITJET Série 2011 Française.

Options :

- Transport du véhicule sur les circuits pour les 7 épreuves : 4186 € TTC
- Assistance mécanique pour les 7 épreuves: 5 860.40 € TTC
- Combinaison pour un pilote : 932.88 € TTC

Je m'engage à respecter le règlement sportif et technique de la même série dont je reconnais avoir intégralement pris connaissance préalablement à la présente. Je reconnais que tout pilote devra obligatoirement disposer d'une licence FFSA pour participer aux épreuves.

**CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS**

**Le contrat est ferme et définitif et aucune annulation ne pourra être prise en compte par VIP CHALLENGE, sauf manquement de cette dernière à ses obligations. En cas de renonciation du client au présent engagement, quel qu'en soit les causes et le moment et dès lors qu'elles ne sont pas imputables à VIP CHALLENGE, la totalité de l'engagement saison demeure dû et exigible et/ou aucun remboursement ne pourra être opéré.**

Tout défaut de paiement aux échéances de paiement prévues donnera lieu à l'application, de plein droit, d'intérêts au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal, et sans préjudice de la faculté pour la société VIP CHALLENGE de refuser la participation du client aux épreuves jusqu'à complet paiement des sommes exigibles.

Par ailleurs, en cas de défaut de paiement, le présent engagement pourra être résilié de plein droit dès lors que la situation ne serait pas intégralement régularisée dans un délai de 15 jours à compter de la réception par le client d'une LR avec AR de mise en demeure mentionnant l'intention de VIP CHALLENGE de se prévaloir de la présente clause résolutoire.

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.

Le calendrier prévisionnel des épreuves est fixé, en fonction des exigences de la FFSA, en mars 2011. Il sera adressé immédiatement au client et pourra faire l'objet de modifications à tout moment, dès lors qu'elles seraient indépendantes de la volonté de VIP CHALLENGE, ce qui est expressément accepté par le client.

**Le client exonère expressément VIP-Challenge et ses dirigeants de toute responsabilité en cas d'accident corporel, responsable ou non, durant une épreuve ou une session de conduite lors d'un des meetings, sauf à ce que celui-ci provienne d'un manquement de VIP CHALLENGE à ses obligations contractuelles.**

Tout différend découlant de l'interprétation, l'exécution ou ses suites, ou la résiliation du présent contrat relève, dès lors que le co-contractant est commerçant, de la compétence du tribunal de commerce de TOULOUSE.

Fait à : ..... Signature et cachet commercial :  
 Le : ..... (Précédé de la mention « bon pour accord »)

**VIP-CHALLENGE - SPECIALISTE DE L'ANIMATION AUTOMOBILE – STAGES DE PILOTAGE**  
 ZA de Longuetterre - 7 Allée de Longuetterre - 31850 MONTRABE - Tél : 05.34.25.85.33 - Fax : 05.34.25.79.61  
 E-Mail : [vip-challenge@wanadoo.fr](mailto:vip-challenge@wanadoo.fr) - Website : [www.mitjet-serie.com](http://www.mitjet-serie.com)  
 N° SIRET : 45212229400039 – N° TVA : FR83452122294 – APE : 9319Z

